

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2021
Séance du 30 juin 2021
N° 17

Objet : Avenant n° 1
Convention entre la Région et
PAA pour la prise en charge des
élèves de leur compétence sur
leurs différents services de
transports scolaires respectifs

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denia, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RHYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHÉ Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Etaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUÍ Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Chidéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application en ligne

99_DE-004-200067437-20210630-17_30062021

Monsieur Georges PEREIRA, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération a repris, depuis sa création le 01^{er} janvier 2017, la compétence transport sur son territoire.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire de 2019, il existe une convention entre la Région et Provence Alpes Agglomération, afin d'encadrer la prise en charge des élèves de leur compétence sur leurs différents services de transports scolaires respectifs. Cette convention n'était valable que sur les services interurbains réalisés à l'extérieur de la commune de Digne-les-Bains. La région nous compense sur la prise en charge de leurs élèves utilisant nos services interurbains, à raison de 250 euros pour les internes, et 500 euros pour les demi-pensionnaires. Le montant annuel de cette compensation sera pour l'année scolaire 2020-2021 d'environ 35 000 euros.

Dès la rentrée prochaine, un avenant est prévu à cette convention afin de l'appliquer également sur le réseau urbain TUD, et sur les dessertes internes à la commune de Digne-les-Bains, réalisées sur des services interurbains jusqu'alors non couverts par cette convention. Actuellement, des ayant-droit Région empruntent certains de ces services à titre gratuit, sans compensation financière pour notre communauté d'agglomération, et d'autres élèves doivent s'acquitter de leur trajet, rendant de fait la situation inéquitable. Le nouvel avenant aura donc pour objet :

- D'instaurer un nouveau forfait de « cabotage transport urbain », afin que PAA puisse prendre en charge sur ses services réalisés sur la commune de Digne-les-Bains, des ayant-droit Région ;
- D'en définir les modalités techniques et financières ;

S'agissant de trajet relativement court, les tarifs de compensation appliqués actuellement pour les services interurbains ne semblent pas appropriés. La proposition de compensation convenue avec la Région sera donc de 110 euros annuels pour les élèves ½ pensionnaires, et 55 euros annuels pour les internes (le tarif mensuel pour nos scolaires étant fixé à 11 euros, en se basant sur ce prix, on obtient les 110 euros de compensation annuelle proposée).

Cette compensation présentera trois avantages :

- Une légère augmentation de nos recettes sur le réseau TUD (élèves jusqu'alors transportés à titre gratuit) ;
- Une assurance d'obtenir la totalité des recettes liés aux usagers payants (en créant le forfait annuel, même si ces élèves n'empruntent plus les services en fin d'année, cela n'impactera pas nos recettes) ;
- Une amélioration de la régularité des services (gain de temps pour les conducteurs qui n'auront plus à vendre de titres pour ces élèves mais seulement à contrôler leur carte annuelle) ;

Il vous est demandé :

- D'approuver l'avenant à la convention entre la Région et Provence Alpes Agglomération
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à cette convention

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agency: Finalecom

99_DE-004-200067437-20210630-17_30062621

